









Rallye national de Petite-Ile Sud Sauvage ADA 2024

NOTE IMPORTANTE

Les concurrents et leurs assistants sont informés que :

Aucun véhicule d'assistance n'est autorisé à stationner sur le Chemin Leopold Lebon qui mène jusqu'au Parc d'Assistance.

Tous les véhicules quittant la zone d'assistances doivent <u>remonter par le Chemin</u> <u>Leopold Lebon et faire la boucle</u>, et <u>non redescendre ce chemin</u> (DESCENTE INTERDITE, sauf pour les voitures de rallyes).

Des contrôles seront effectués par des commissaires et des agents des forces de l'ordre avec risques de sanctions de droit commun pour les contrevenants.

Avec nos remerciements pour votre comprehension.

Sportivement.

Le Comité d'Organisation